

**FONDS DE DOTATION  
CATHERINE LEROY**

*Siège social* : 104, rue Oberkampf  
75011 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020**

# FONDS DE DOTATION CATHERINE LEROY

*Siège social* : 104, rue Oberkampf  
75011 PARIS

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation Catherine LEROY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 3.3 de l'annexe des comptes annuels concernant les changements de méthode de comptabilisation et de présentation des comptes annuels occasionnés par l'application du règlement ANC 2018-06.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L 823-9 et R 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous estimons que les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du Conseil d'Administration.**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres du Conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du Fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

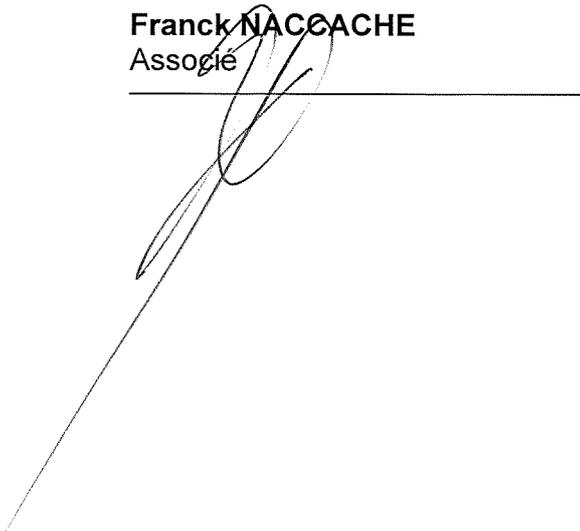
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

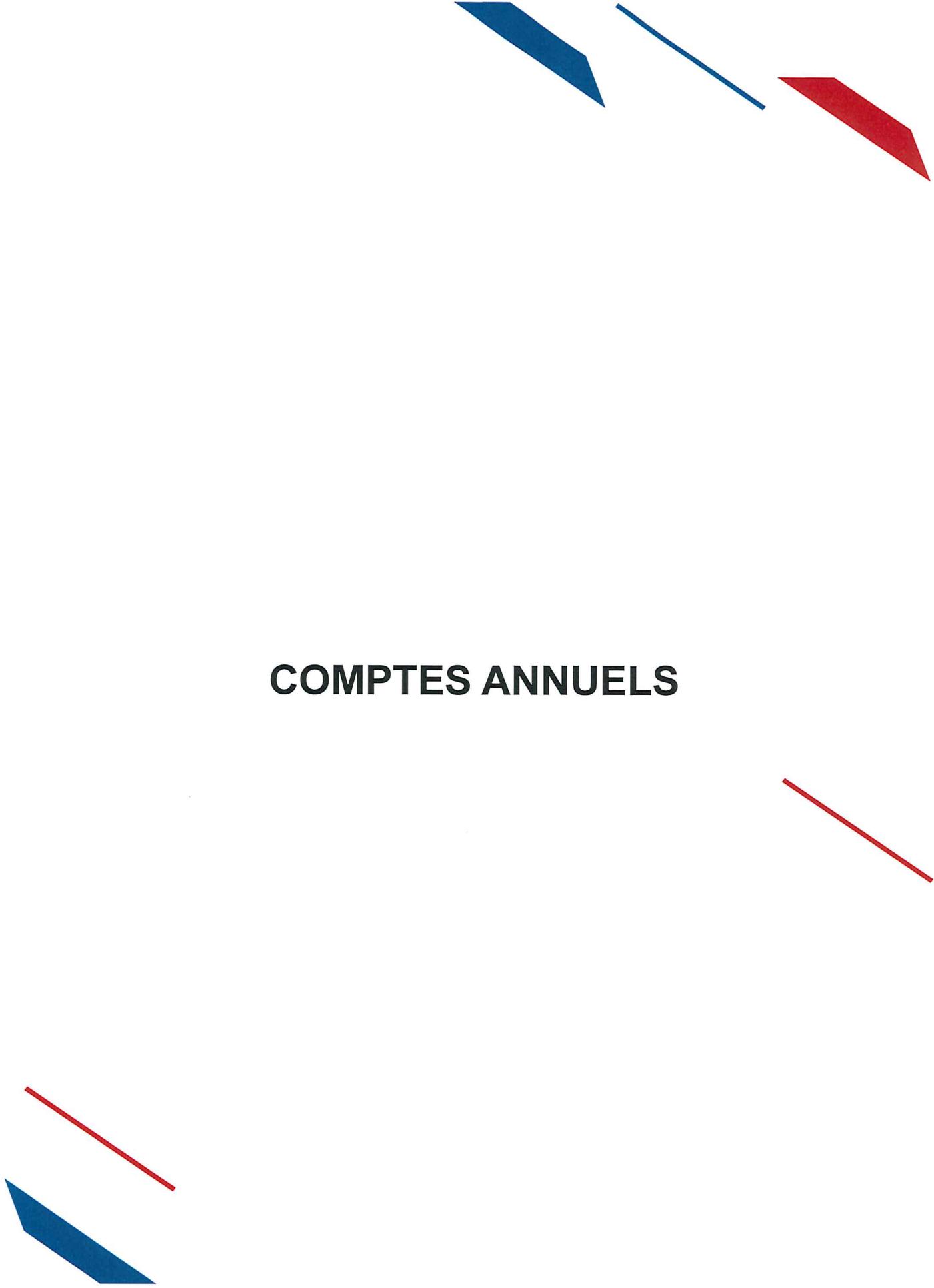
Fait à Fontenay-sous-Bois, le 13 septembre 2021

Le Commissaire aux Comptes  
**LEO JEGARD & ASSOCIES**  
Représenté par,

**Franck NACCACHE**  
Associé

---

A handwritten signature in black ink, written over a horizontal line. The signature is stylized and appears to be 'FNACCACHE'.



# COMPTES ANNUELS

Bilan Actif	Du 01/01/2020 au 31/12/2020			Au 31/12/2019
	Selon l'ANC 2018-06			CRC 1999-01
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
<b>Actif immobilisé</b>				
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires			0	
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles			0	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières	0	0	0	0
Participations et créances rattachées			0	
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL I</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Comptes de liaison II				
<b>Actif circulant</b>				
Stocks et encours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	450		450	
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	456		456	
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	42 309		42 309	36 942
Charges constatées d'avance				
<b>TOTAL III</b>	<b>43 214</b>		<b>43 214</b>	<b>36 942</b>
Frais d'émission des emprunts IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Écarts de conversion actif VI				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>43 214</b>	<b>0</b>	<b>43 214</b>	<b>36 942</b>

**FONDS DE DOTATION  
CATHERINE LEROY**

Bilan Passif transition CRC 1999-01 - ANC 2018-06

Arrêté au 31/12/2020

Transition entre le CRC 1999-01 et le règlement ANC 2018-06

Page 2

Bilan Passif	Selon l'ANC 2018-06	Selon CRC 1999-01
	31/12/2020	31/12/2019
Fonds propres / Fonds associatifs		
Fonds propres sans droit de reprise / Fonds associatifs sans droit de reprise		33 885
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation (sur fonds propres)		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs : fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et dotations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	2 232	0
Situation nette	<b>2 232</b>	<b>33 885</b>
Fonds propres consommables	33 885	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Autres fonds associatifs : suite		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (commodat)		
TOTAL I	<b>36 117</b>	<b>33 885</b>
Comptes de liaison	II	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Fonds dédiés		
Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement		
Autres ressources		
TOTAL III	<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL IV	<b>0</b>	<b>0</b>
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 069	3 029
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL V	<b>7 069</b>	<b>3 029</b>
Écart de conversion passif	VI	28
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	<b>43 214</b>	<b>36 942</b>

**FONDS DE DOTATION  
CATHERINE LEROY**
**Compte de résultat transition CRC 1999-01 - ANC 2018-06**

Transition entre le CRC 1999-01 et le règlement ANC 2018-06

Page 3

Compte de résultat	Selon ANC 2018-06	Selon CRC 1999-01
	31/12/2020	31/12/2019
<b>Produits d'exploitation</b>		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
- dont parrainages		
Ventes de marchandises		
Production stockée		
Production immobilisée		
<b>Produits de tiers financeurs</b>		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Subventions		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	13 743	
Autres produits (hors cotisations)		8 184
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>13 743</b>	<b>8 184</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements		
Autres achats et charges externes	11 451	8 459
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et dépréciations		
Dotations aux amortissements sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations des immobilisations		
Dotations aux dépréciations de l'actif circulant		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>11 451</b>	<b>8 459</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 291</b>	<b>-275</b>
Excédent ou déficit transféré		
Déficit ou excédent transféré		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
<b>Produits financiers</b>		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	186	270
Reprise sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change	2	5
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>188</b>	<b>275</b>

**FONDS DE DOTATION  
CATHERINE LEROY**

Compte de résultat (Suite) transition CRC 1999-01 - ANC 2018-06  
Transition entre le CRC 1999-01 et le règlement ANC 2018-06

Arrêté au 31/12/2020

Page 4

Compte de résultat	Selon ANC 2018-06	Selon CRC 1999-01
	31/12/2020	31/12/2019
<b>Charges financières</b>		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	247	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>247</b>	<b>0</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>-59</b>	<b>275</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>2 232</b>	<b>0</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>13 930</b>	<b>8 459</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>11 698</b>	<b>8 459</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>2 232</b>	<b>0</b>

<b>Contributions volontaires en nature</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Charges des contributions volontaires en nature</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

# ANNEXE AUX COMPTES 2020

## 1 PRÉAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan : 43 214 €
- Total du compte de résultat (*Produits*) : 13 930 €
- Résultat de l'exercice (*Excédent*) : 2 232 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

## 2 PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION ET DE SES ACTIVITÉS

### 2.1 *Présentation de l'association*

Le fonds de dotation Catherine Leroy a été créé le 20 juin 2011 et a démarré son activité courant 2012.

Son objet est de préserver, mettre en valeur et conserver l'œuvre de Catherine Leroy, photographe.

A sa création, la dotation du fonds a été constituée de l'œuvre et de la totalité des archives de la photographe.

### 2.2 *Faits significatifs*

NEANT.

## 3 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

### 3.1 *Principes comptables*

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels.

### **3.2 Evènements postérieurs à la clôture**

NEANT.

### **3.3 Changements de méthodes comptables**

*Changements de méthode de comptabilisation, application rétrospective :*

L'application pour la première fois du règlement 2018-06 n'a entraîné aucun changement de règle de comptabilisation. Les seuls changements concernent la présentation du bilan, du compte de résultat et l'ajout d'informations dans la présente annexe.

*Changement de méthode de présentation :*

Suite au nouveau plan comptable, la dotation consommable n'est plus présentée en compte 102700 mais en compte 108100 - Dotations consommables.

Suite au nouveau plan comptable, la dotation consommable inscrite au compte de résultat n'est plus présentée en compte 102790 mais en compte 108900 - Dotations consommables inscrites au compte de résultat.

Au passif, le solde de la dotation consommable présenté en 2019 sur la ligne des « fonds propres sans droit de reprise » se trouve désormais sur la ligne « fonds propres consommables ».

### **3.4 Principales méthodes utilisées**

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### **3.4.1 Créances et dettes**

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

## 4 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### 4.1 Actif

#### 4.1.1 Etat des créances

CREANCES	MONTANT BRUT	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF	
		Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Prêts ( 1 )			
Autres immobilisations financières			
Organismes payeurs			
Créances clients, usagers et comptes rattachés	450	450	
Créances reçues par legs ou donations			
Autres créances	456	456	
Charges constatées d'avance			
<b>TOTAL</b>	<b>906</b>	<b>906</b>	
( 1 ) Montant : - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice			

#### 4.1.2 Disponibilités

	31/12/2020
Crédit Mutuel	6.383
Livret Bleu	35.804
Caisse	121
<b>Total</b>	<b>42.309</b>

## 4.2 Passif

### 4.2.1 Variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	Solde à l'ouverture de l'exercice			Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Solde à la clôture
	Montant Approuvé	Montant Retraitements	Montant Retraité	Montant	Montant	Montant	Montant
<b>FONDS PROPRES</b>							
<b>Fonds propres/fonds associatifs sans droit de reprise</b>	<b>33 885</b>	<b>-33 885</b>					
Statutaires							
Complémentaires							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
<b>Fonds propres/ fonds associatifs avec droit de reprise</b>							
Statutaires							
Complémentaires							
<b>Ecart de réévaluation</b>							
<b>Réserves</b>							
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
<b>Report à nouveau</b>							
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>					2 232		2 232
<b>Autres fonds propres/fonds associatifs</b>							
Avances conditionnées							
Autres : à préciser							
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>							
Apports							
Legs et donations							
RAN des activités SMS sous gestion contrôlée							
<b>SITUATION NETTE ( I )</b>	<b>33 885</b>	<b>-33 885</b>			<b>2 232</b>		<b>2 232</b>
Fonds propres consommables		33 885	33 885				33 885
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
<b>TOTAL ( II )</b>		<b>33 885</b>	<b>33 885</b>				<b>33 885</b>
<b>TOTAL ( I+II )</b>	<b>33 885</b>		<b>33 885</b>		<b>2 232</b>		<b>36 117</b>
Dont dotations et reprises :							
- d'exploitation							
- financière							
- exceptionnelle							

#### 4.2.2 Etat des dettes

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE		
		1 an au plus	à plus d'un an moins 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers (1)				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	7.069	7.069		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>7.069</b>	<b>7.069</b>		
(1) Montants : Emprunts souscrits en cours d'exercice Emprunts remboursés en cours d'exercice				

## 5 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

### 5.1 Information sur les produits

Les produits sont essentiellement constitués au 31 décembre 2020 de la mise à disposition de photos à un musée allemand, sis à Düsseldorf, à hauteur de 2.415 € et à la cession de droits d'utilisation de photographies de Catherine Leroy dans différents livres ou journaux pour 11.328€.

## **6 AUTRES INFORMATIONS**

### **6.1 Contributions volontaires en nature**

Les contributions volontaires en nature n'étaient ni valorisées, ni comptabilisées jusqu'en en 2019. L'analyse des contributions volontaires et notamment du bénévolat a été revue en application du règlement 2018-06. Leur caractère non-significatif au regard de l'importance des ressources de la fondation a été confirmé, les seules contributions en nature étant le temps passé par les administrateurs pour la direction de la fondation.

### **6.2 Autres informations**

Le fonds de dotation Catherine Leroy n'a pas de locaux propres. Son siège social est sis 104 rue Oberkampf à Paris 11<sup>ème</sup>.

Le fonds de dotation n'emploie pas de salariés.